



Vous êtes une petite ou moyenne entreprise (PME) ou une association professionnelle, une association de fait ou un groupement de PME? Vous souhaitez créer un site internet pour développer votre activité économique (e-business)?

La Région wallonne peut rembourser une partie des dépenses réalisées pour créer un site web réalisé par l'équipe Pragmawork, pour autant qu'elles atteignent au moins 5000 d'euros.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- exercer votre activité principale en Région wallonne;
- ne pas relever d'un secteur exclu;
- occuper moins de 250 personnes;
- réaliser un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros maximum ou présenter un total de bilan de 43 millions d'euros maximum;
  - jouir de l'indépendance financière, c'est-à-dire ne pas être détenue à 25 % ou plus par une ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne répondant pas aux conditions qui précèdent;
  - respecter la règle de minimis.

Pour cette aide, la Région wallonne peut prendre en charge 50 % des dépenses réalisées pour créer le site e-business. Le montant de la prime est limité à 15.000 d'euros. Si votre dossier est complet, il sera traité dans un délai de 100 jours.

Pour plus d'information contactez notre force de vente:

Brice Cornet

+32 (0)2 880 89 88

Info complémentaire: [http://formulaire.wallonie.be/p004387\\_107.jsp](http://formulaire.wallonie.be/p004387_107.jsp)